

**L'EUROPE S'ENGAGE
L'OCCITANIE AGIT**

Webinaire d'information sur le Programme Régional FEDER, FSE+ 2021-2027 de la Région Occitanie

Thématique : Solutions pour les entreprises

27 Septembre 2022

Introduction

Erika DELPECH
Responsable de service
Direction Europe et Action Internationale

Calendrier du PR OCC 2021-2027

- **2019/2020** Concertation régionale et numérique : Un programme co-construit avec les acteurs du territoire
- **Juin 2021** – Règlements européens adoptés
- **11 Mars 2022** - 1^{er} dépôt du Programme Régional Occitanie auprès de la Commission Européenne
- **16 Septembre 2022** – 2nd dépôt du Programme Régional Occitanie suite aux remarques de la Commission
- **Septembre/Octobre** – Webinaires d'informations
- **Octobre/Novembre** – Adoption prévue du Programme
- **10 Novembre** – Séminaire régional de lancement du Programme Régional Occitanie

Séquence des webinaires thématiques

Webinaire	Date
Solutions pour les entreprises	27/09/2022
Recherche & innovation	29/09/2022
FSE+ Etat/Région	4/10/2022
FSE+ Création d'entreprise	4/10/2022
Environnement	6/10/2022
Mobilités douces	6/10/2022
Sobriété énergétique (dont Logements sociaux)	7/10/2022

Le Programme Régional Occitanie en bref


666M€
FEDER

• le fonds européen de développement régional a pour vocation de renforcer la cohésion économique et sociale dans l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres entre ses régions.


163M€
FSE+

• le fonds social européen a pour vocation d'aider les personnes à trouver des emplois de meilleure qualité et d'offrir des perspectives professionnelles plus équitables à tous les citoyens de l'Union européenne.

5 Priorités pour l'Occitanie

1. Soutenir une relance économique et encourager la transformation vers une économie intelligente et innovante – **302M€ de FEDER**
2. Agir face à l'urgence climatique et pour une économie décarbonée – **186M€ de FEDER**
3. Agir face à l'urgence climatique en développant les mobilités douces urbaines - **21M€ de FEDER**
4. Former et accompagner pour favoriser le parcours vers l'emploi et la création d'activité – **157M€ de FSE+**
5. Promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités et en favorisant les ressources – **134M€ de FEDER**



TÉLÉCHARGEMENTS

Accès rapide au projets du Programme :

[V1 – 11 Mars 2022](#)

[V2 – 16 Septembre 2022](#)

[Version simplifiée du Programme](#)

Priorité 1 – à partir de la page 37
Priorité 2 – à partir de la page 46
Priorité 3 – à partir de la page 103
Priorité 4 – à partir de la page 108
Priorité 5 – à partir de la page 132

Sommaire

Descriptif des actions financées

Accompagnement

Questions / Réponses



La plateforme e-synergie sera ouverte dès le 10 novembre, ou faudra-t-il attendre plusieurs semaines?

Le portail e-synergie sera ouvert après l'adoption du Programme par la Commission

Bonjour, Est-ce que l'événement de lancement sera également diffusé en ligne ?

Il n'est pas prévu à ce stade que l'évènement soit retransmis en ligne

Quid du massif central ?

Le POI Pyrénées est intégré au Programme Occitanie (Priorité 5)

Le FEDER Massif Central quant à lui est intégré dans le Programme Régional Auvergne Rhône Alpes dans la [Priorité 7](#) (l'articulation avec le PR OCC a été faite) : Les porteurs de projets situés en zone du Massif Central en Occitanie sont éligibles aux actions financées dans le cadre du Programme Régional Auvergne Rhône Alpes : Le territoire éligible à cet objectif spécifique correspond aux territoires du Massif Central. Cette priorité s'inscrit dans les priorités partagées par les parties prenantes des acteurs du Massif Central.

Est-ce qu'un projet déposé peut s'inscrire dans plusieurs des 5 priorités ?

Le projet doit s'inscrire dans une seule priorité, cependant, en cas de besoin, un projet pourra être segmenté, avec la vigilance que les dépenses soient bien distinguées entre les deux dossiers déposés. Le service instructeur vous accompagnera pour faire en sorte de financer au mieux votre projet.

Est-ce que ce webinaire sera disponible en replay ?

Pas de diffusion prévue, mais le PPT sera bien disponible en ligne

Est-ce qu'on a besoin d'un cofinancement pour solliciter FEDER?

Pas de co-financement préconisé pour la simplification du dossier administratif néanmoins la lettre d'incitativité doit mentionner l'ensemble des aides publiques sollicitées.

Descriptif des actions financées

PRIORITE 1: Soutenir la relance économique et encourager la transformation vers une économie intelligente et innovante

PRIORITE 1 : Soutenir la relance économique et encourager la transformation vers une économie intelligente et innovante

OS1i : Recherche et innovation

- Infrastructures et équipements pour la recherche et l'innovation
- Projets innovants d'entreprises et de créateurs
- Projets de recherche Labos/Entreprises
- Capital humain pour la recherche

OS1ii : Numérique

- Production, acquisition, traitement et stockage de la donnée
- Développement des usages numériques et contenus innovants
- Stratégies de territoires intelligents et numériques

OS1iii : Compétitivité des PME

- Investissements dans les PME du tourisme
- Valorisation des PME et du territoire – « destination Occitanie »
- Développement des entreprises (expansion, nouveaux marchés)
- Immobilier collectif pour les entreprises



Une Europe
plus
intelligente

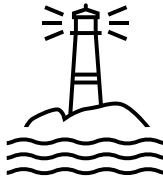
FEDER

8 domaines de la spécialisation de la Stratégie Régionale d'Innovation



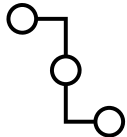
Alimentation durable

Eaux : gestion, usage et risques



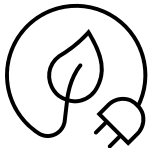
Economie du littoral et de la mer

Médecine et santé du futur



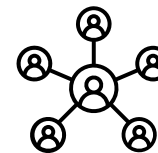
Mobilité intelligente et durable

Matériaux intelligents durables



Transition énergétique

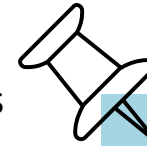
Big data, IA et cybersécurité



[Pour en savoir plus sur la stratégie](#)

Projets innovants d'entreprises et de créateurs

Objectif : permettre à l'ensemble des entreprises, y compris celles issues des secteurs traditionnels, de développer des programmes d'innovation en ciblant l'investissement de R&D, des PME en priorité



Références :

- ✓ FEDER ; OS1i
- ✓ Page 38 du PROCC
- ✓ Maquette : 20M€

Conditions : priorité aux 8 domaines de spécialisation de la SRI

Bénéficiaires :

PME et Grandes entreprises uniquement si

- « Petites Entreprises de Taille Intermédiaire » (PETI = ETP < 500 et CA < 100M€ ou total Bilan < 86M€) ou
- Projet collaboratif intégrant une PME

Seuil d'intervention : aide >500 K€ en articulation avec les aides Région et Etat (PIA4 régionalisé France 2030)

Taux d'intervention : selon réglementation du régime RDI

Dépenses éligibles : inchangées

Projets de recherche Laboratoires / Entreprises

Objectif : favoriser et d'intensifier les partenariats et les collaborations entre recherche publique et entreprises

Conditions: priorité aux 8 domaines de spécialisation de la SRI

Bénéficiaires :

Organismes et établissements de recherche, Universités...

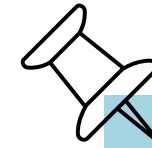
PME et Grandes entreprises uniquement si

- « Petites Entreprises de Taille Intermédiaire » (PETI = ETP < 500 et CA < 100M€ ou total Bilan < 86M€) ou
- Projet collaboratif intégrant une PME

Seuil d'intervention : dossier d'aides >500 K€ en articulation avec les aides Région et Etat (PIA4 régionalisé France 2030)

Taux d'intervention : selon réglementation du régime RDI

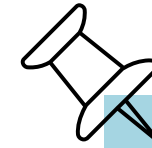
Dépenses éligibles : inchangées selon réglementation des projets de R&D collaborative



Références :

- ✓ FEDER ; OS1i
- ✓ Page 39 du PROCC
- ✓ Maquette : 40M€
(partagé avec les actions collectives)

Démarches collectives et mises en réseau



Références :

- ✓ FEDER ; OS1i
- ✓ Page 39 du PROCC
- ✓ Maquette : 40M€
(partagé avec les
projets Labo/PME)

Objectif : accompagner le développement des entreprises afin de les rendre plus performantes sur les marchés, y compris internationaux.

Conditions : l'accès aux opérations accompagnées doit être ouvert aux PME régionales sur une base transparente et non discriminatoire. La redevance payée pour l'utilisation des installations du bénéficiaire et pour la participation aux activités qui s'y déroulent correspond au prix du marché

Bénéficiaires : Organismes consulaires, syndicats professionnels, groupements d'entreprises, EPIC, associations notamment : incubateurs, pépinières, pôles de compétitivité et clusters.

Seuil d'intervention : plancher de dépenses éligibles à 500 000 €

Taux d'intervention : maximum 50% selon réglementation des aides d'Etat applicable

Actions et dépenses éligibles :

- l'animation en vue de favoriser la collaboration, le partage d'informations et la prestation ou la mise à disposition de services de soutien aux entreprises
- la gestion des installations, l'organisation de programmes de formation, d'ateliers et de conférences pour faciliter le transfert de connaissances et le travail en réseau entre les membres du pôle ainsi que la coopération transnationale.

Questions / Réponses



PME éligible quel que soit le statut ? SAS? SARL? Association?

Oui, sous réserve d'analyse de la santé de l'entreprise et de sa capacité financière.

Les incubateurs d'innovation technologique, mais aussi sociale, sont-ils éligibles, comme c'était le cas dans le précédent programme ?

Dans le nouveau Programme, le financement de l'accompagnement à la création d'entreprises sera couvert par le FSE+ (Priorité 4).

Concernant les projets de recherche Laboratoires/Entreprises, est-ce qu'on peut imaginer un portage avec 2 entreprises sans laboratoires ?

Oui ce projet collaboratif sera ciblé sur l'action « Projets innovants d'entreprises et de créateurs ».

Dans un projet collaboratif, peut-on présenter un dossier unique de financement pour l'ensemble des partenaires ?

Il y a la possibilité de traiter les projets partenariaux avec un seul dossier administratif avec un chef de file. Jusqu'à présent chaque partenaire a été financé par un dossier distinct en fonction de la ressource mobilisée (Région, Etat et/ou FEDER). Le seuil d'intervention FEDER est indiqué par partenaire du projet : sur AAP PIA 4 France 2030 à partir de 500 000 € d'aide.

Concernant le financement des actions collectives et de mise en réseau, est-ce qu'il est qu'il y aura des supports (Justificatifs, viziaprog) bien précis pour rendre compte sur les accompagnements ?

Tous les modèles, documents type et outils sont en train d'être élaborés/actualisés. S'agissant des justificatifs des frais de personnel, les instructeurs attendent que les entreprises et bénéficiaires disposent d'un système de suivi de temps, de comptabilités analytiques robustes, informatisés. L'objectif étant de bien justifier les temps passés pour éviter le double financement.

Les points "Accompagnement des projets innovants d'entreprises et de créateurs" et "Renforcement des collaborations entre laboratoires et entreprises" du programme du webinar de jeudi "Recherche et innovation", ont été abordés aujourd'hui. Seront-ils approfondis jeudi ou le programme a-t-il changé ?

La présentation du point "Renforcement des collaborations entre laboratoires et entreprises" sera reprise jeudi sous la même forme. D'autres actions seront présentées.

Numérique : données

Objectif : accompagner la production ou l'acquisition de données, l'agrégation ou le partage de données et leurs traitements

Conditions : faciliter l'usage de la donnée, notamment au bénéfice des cas d'usage utilisant les technologies de l'Intelligence artificielle.

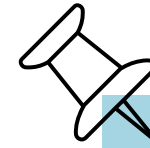
Bénéficiaires : PME, collectivités, association, Etablissements publics, autorités organisatrices de transports et exploitants, groupements de coopération sanitaire

Seuil d'intervention : plancher de dépenses éligibles à 300 000 €

Taux d'intervention : maximum 60% selon réglementation des aides d'Etat applicable

Actions et dépenses éligibles : prestations externes, dépenses de personnel (OCS 20%) et investissements et autres dépenses visant :

- les moyens ou techniques d'acquisition ou production/traitement de données, l'achat de données,
- la mise à disposition de données : flux ou API, solutions, Open Data – abonnements de type SAAS (1^{ère} année)
- matériels informatiques dédiés, en logiciels et solutions, en interfaces, en développements informatiques y compris les travaux de définition de modèles algorithmiques,
- les dépenses d'évolution de solutions ou modèles algorithmiques



Références :

- ✓ FEDER ; OS1ii
- ✓ Page 46 du PROCC
- ✓ Maquette : 14M€

Numérique : usages

Objectif : renforcer la qualité et l'accès aux services et aux solutions digitales pour tous publics; améliorer la digitalisation de l'éducation, de la formation et de l'enseignement supérieur; développer l'innovation numérique dans le tourisme, notamment pour valoriser les contenus culturels et patrimoniaux; engager des actions de mutualisation et d'expérimentation des usages et services numériques, en particulier dans les domaines à enjeux en Occitanie : santé, éducation, formation, emploi, culture, mobilité, transports, environnement, tourisme...

Conditions : intérêt régional ou intervenir dans le cadre d'une mutualisation entre acteurs publics. Ils concernent des projets structurants ou visant la généralisation d'un service

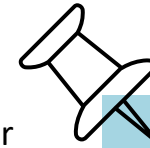
Bénéficiaires : PME, collectivités, association, Etablissements publics, autorités organisatrices de transports et exploitants, groupements de coopération sanitaire

Seuil d'intervention : plancher de dépenses éligibles à 300 000 €

Taux d'intervention : maximum 60% selon réglementation des aides d'Etat applicable

Actions et dépenses éligibles :

- Prestations externes : études, AMO, formations
- Matériels dédiés aux développements informatiques (construction de PF...) logiciels et solutions
- Achat d'équipements informatiques spécifiques, licences, imprimantes 3D...
- Développements techniques (y compris de logiciels) et de contenus
- Achats ou création de contenus ou de données numériques
- Dépenses liées au pilotage, au déploiement et à l'exploitation des plateformes (sous conditions - 1^{ère} année d'abonnement de type SAAS)



Références :

- ✓ FEDER ; OS1ii
- ✓ Page 46 du PROCC
- ✓ Maquette : 12M€

Numérique : territoires intelligents

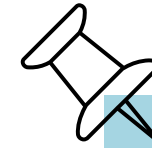
Objectif : coordonner les projets de territoires supra-communaux dans le but d'optimiser les dépenses (groupement d'achats...), d'assurer l'interopérabilité et la continuité territoriale des nouveaux services, de valoriser la souveraineté de la donnée, (démarche open data, Occitanie data), mais également d'ouvrir l'accès de l'écosystème régional à un marché potentiel significatif

Bénéficiaires : PME, collectivités, association, Etablissements publics, autorités organisatrices de transports et exploitants, groupements de coopération sanitaire

Taux d'intervention : maximum 60% selon réglementation des aides d'Etat applicable

Actions et dépenses éligibles : prestations externes couvrant

- Etudes techniques de faisabilité
- Prestations de validation fonctionnelle (évaluation a posteriori de l'efficacité du dispositif)
- Prestations de coordination technique dans le cadre de la politique open data régionale
- Assistance à maîtrise d'ouvrage



Références :

- ✓ FEDER ; OS1ii
- ✓ Page 46 du PROCC
- ✓ Maquette : 6M€

Questions/Réponses



Pour le numérique, le seuil d'intervention retenu est 300 000 €. Il s'agit du montant du projet ou du montant d'aide demandé ?

Le montant global de l'assiette éligible du projet (pour le numérique actions données et usages)

Que signifie dépenses de personnel (OCS 20%) ?

Le montant des dépenses de personnel sera égal à 20% du montant de toutes les autres dépenses éligibles.

J'ai cru entendre : "seront exclus les datacenters" ??

Les dépenses sur les équipements des datacenters ne seront pas éligibles

Est-ce qu'on va financer Amazon et Google ?

Nous n'avons pas vocation à financer les GAFAM (grandes entreprises).

Des solutions numérique pour exploiter des données métier pour améliorer le service aux usagers sont-ils aussi éligibles ?

C'est tout à fait envisageable.

Exploiter des données qui sortent des équipements industriels pour mieux gérer ces équipements pour faire un meilleur retour aux usagers : Est-ce que le financement des équipements et de la formation des gens qui vont exploiter ses données est possible ?

C'est tout à fait envisageable.

Investissement dans les entreprises du tourisme

Objectif : investissements immobiliers liés à la montée en gamme des entreprises touristiques hôtelières, d'hôtellerie de plein air et de villages de vacances : augmentation de la capacité d'accueil, évolution du classement pour les hébergements, création de produits et services complémentaires

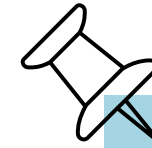
Conditions : Projets de création ou investissements innovants ou visant une transformation éco-environnementale de l'entreprise

Bénéficiaires : PME

Seuil d'intervention : plancher de dépenses éligibles à 500 000 €

Taux d'intervention : taux maximum d'aides publiques selon réglementation des aides d'Etat

Dépenses éligibles : Frais de maîtrise d'œuvre relatifs aux travaux de construction, de rénovation/réhabilitation/restauration du patrimoine immobilier, d'aménagement extérieur et d'installation d'équipements



Références :

- ✓ FEDER ; OS1iii
- ✓ Page 54 du PROCC
- ✓ Maquette : 8M€

Développement des entreprises (expansion, nouveaux marchés)

Objectif : accompagner le développement des entreprises afin de les rendre plus performantes sur les marchés, y compris internationaux, par le soutien aux projets d'investissement

Conditions: Priorité aux 8 domaines de spécialisation de la SRI

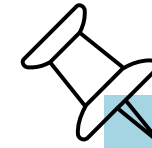
Sinon investissements innovants ou visant une transformation de l'entreprise qu'elle soit numérique ou éco-environnementale

Bénéficiaires : PME

Seuil d'intervention : plancher de dépenses éligibles à 500 000 €, à 250 000€ pour PME du Massif Pyrénées

Taux d'intervention : taux maximum d'aides publiques selon réglementation des aides d'Etat

Dépenses éligibles : Matériels neufs de production - Travaux de construction de bâtiments neufs ou achats de biens immobiliers (sous conditions)



Références :

- ✓ FEDER ; OS1iii
- ✓ Page 55 du PROCC
- ✓ Maquette : 110M€ (partagé avec les IF)

Questions/Réponses



L'éligibilité aux aides prendra bien en compte des critères de tourisme durable ?

Oui tout à fait

8M € semble être une enveloppe assez restreinte au vu du type de dossier

Beaucoup de projet ont été financés dans le cadre de REACT EU, l'enveloppe supplémentaire accordée à l'Occitanie dans le cadre de la crise sanitaire. La maquette du Programme a été construite en fonction de la concentration exigée sur d'autres thématiques "vertes" par la Commission Européenne et le diagnostic sur le territoire.

Pouvez-vous préciser par écrit : une SCI dans le secteur hôtelier est-elle éligible ?

Pour l'instant non remis en question donc toujours éligible.

Aides qui ne concernent que des hébergements ? Que sur de l'immobilier ?

Seront prioritairement éligibles les hébergements touristiques classés au titre l'immobilier et de leurs équipements. D'autres projets de loisirs touristiques pourraient être analysés s'ils proposent un rayonnement national ou international.

+ complémentarité avec la Priorité 5 pour les opérateurs publics et les opérations du tourisme solidaire et du thermalisme.

Immobilier collectif pour les entreprises

Objectif : Les équipements soutenus doivent contribuer au parcours résidentiel des PME : les entreprises doivent être hébergées pour un temps limité et défini, la structure doit pouvoir accueillir au moins deux entreprises.

Conditions : Les projets identifiés dans les contrats territoriaux sont prioritaires.

Les opérations soutenues devront répondre à des critères d'aménagement durable

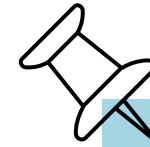
Les infrastructures doivent être mises à la disposition des utilisateurs intéressés sur une base ouverte, transparente et non discriminatoire

Bénéficiaires publics: communes, EPCI , structure publique ou parapublique (SEM, SPL, SM) détenues majoritairement par des collectivités ou leurs groupements

Seuil d'intervention : plancher de dépenses éligibles à 1 000 000 €

Taux d'intervention : Maximum 30% du montant des dépenses éligibles. Selon réglementation aides d'Etat applicable, le montant de l'aide n'excédera pas la différence entre les coûts admissibles et la marge d'exploitation de l'investissement.

Dépenses éligibles : travaux liés à la construction, extension, modernisation et réhabilitation (yc aménagements extérieurs non imperméabilisant), contrat de maîtrise d'œuvre (et BET liés CT, CSPS, études de sols etc..), matériel contribuant directement à l'amélioration de l'environnement des entreprises et à moderniser et développer la base industrielle.



Références :

- ✓ FEDER ; OS1iii
- ✓ Page 56 du PROCC
- ✓ Maquette : 15M€ (partagé avec les Tiers Lieux)

Tiers lieux à vocation économique

Objectif : Contribuer au développement des entreprises en incubation, en projet et nouvellement créées, aux démarches d'innovation en créant du collectif, et en favorisant les échanges et des facilités de production (fablab, ateliers partagés...) et de télétravail.

Conditions : Tiers-lieux à vocation économique disposant d'un espace de travail collaboratif dans lequel il est possible de travailler de façon permanente ou occasionnelle, individuellement ou collectivement, et dont l'utilisation peut être libre ou payant. Cet espace doit proposer des outils mutualisés, proposant au moins deux autres fonctionnalités opérationnelles de service (ex : fablab, atelier, formation, e-formation, incubation...) .

Les opérations soutenues devront répondre à des critères d'aménagement durable

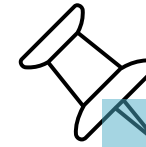
Les infrastructures doivent être mises à la disposition des utilisateurs intéressés sur une base ouverte, transparente et non discriminatoire

Bénéficiaires publics: communes, EPCI , structure publique ou parapublique (SEM, SPL, SM) détenues majoritairement par des collectivités ou leurs groupements, Etablissements publics, Associations, SCOP, SCIC, et entreprises agréées ESUS

Seuil d'intervention : plancher de dépenses éligibles à 1 000 000 €

Taux d'intervention : Maximum 30% du montant des dépenses éligibles. Selon réglementation aides d'Etat applicable, le montant de l'aide n'excédera pas la différence entre les coûts admissibles et la marge d'exploitation de l'investissement.

Dépenses éligibles : travaux liés à la construction, extension, modernisation et réhabilitation (yc aménagements extérieurs non imperméabilisant), contrat de maîtrise d'œuvre (et BET liés CT, CSPS, études de sols etc..), matériel contribuant directement à l'amélioration de l'environnement des entreprises et à moderniser et développer la base industrielle.



Références :

- ✓ FEDER ; OS1iii
- ✓ Page 56 du PROCC
- ✓ Maquette : 15M€ (partagé avec l'immobilier co)

Questions/Réponses



Le financement tiers lieux à vocation économique est soutenu par le FEDER, non le FSE+ ?

Oui le FEDER finance l'immobilier, les frais de fonctionnement des tiers-lieux sont inéligibles.
Complémentarité d'intervention sur les dispositifs régionaux (pivot 1M€)

Concernant les projets immobiliers la Région envisage de mettre en place des dispositifs sans financement UE? notamment avec des planchers plus bas?

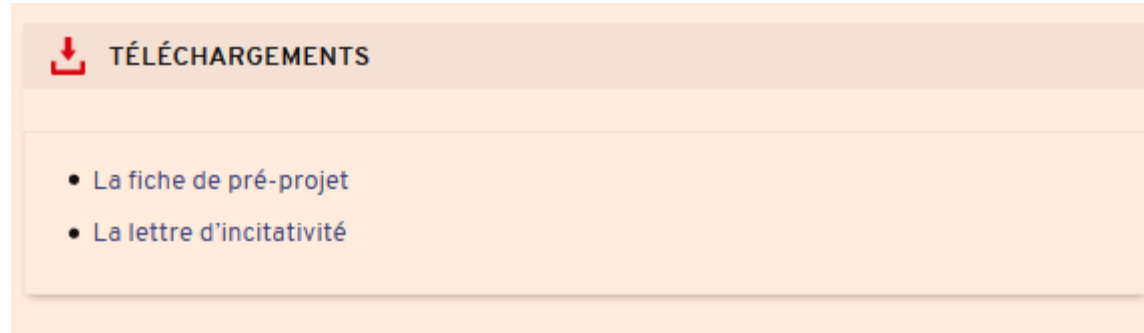
Les dispositifs sont en cours d'élaboration et seront votés à l'issus de l'adoption des Schémas régionaux (SRDEII...). Pour rappel, la compétence d'intervention pour l'immobilier d'entreprise appartient aux EPCI.

Accompagnement



Accompagnement par le service SFEIF

Disponible sur Europe en Occitanie : [modèles de lettre d'incitativité et de pré-projet](#)



Attention : le courrier doit être déposé avant tout démarrage du projet = tout engagement financier (bon de commande, acte d'engagement marché)

S'agissant des montages en SCI : l'identification de l'entreprise d'exploitation de l'activité financée doit figurer au courrier (même si en cours de création).

Préalables au dépôt d'une demande sur le Portail e-Synergie :

- Le courrier d'intention ou un mail au service
- Un entretien préalable de l'entreprise avec un instructeur.rice FEDER pour s'assurer, de la recevabilité de la demande, de sa bonne orientation, des pièces requises et des modalités de dépôt d'un dossier de demande
- -Les adresses mail sont génériques : un instructeur.rice FEDER prendra en charge la sollicitation et deviendra votre interlocuteur.rice

Accompagnement par le service SFEIF

OS	Typologie d'action	adresses génériques DIRES
1i Recherche Innovation	1 - Création et amélioration des infrastructures de recherche et d'innovation	Feder.recherche@laregion.fr
	2 - Accompagnement des projets innovants d'entreprises et de créateurs	Feder.entreprises@laregion.fr
	3 - Renforcer les collaborations entre laboratoires et entreprises	Feder.collaborations@laregion.fr
	4 - Renforcer le potentiel humain par et pour la recherche 3 sous actions : Cellule Europe 2M / CSTI 4M / Allocations doctorales 9M)	Feder.recherche@laregion.fr
1ii Digital	1 - Soutenir la Production, l'acquisition, le stockage, l'agrégation, l'ouverture, le partage et les traitements de la donnée	Feder.numerique@laregion.fr
	2 - Soutenir le développement des usages tant sur le plan de l'émergence de services et contenus innovants que sur celui de leur appropriation par les usagers	Feder.numerique@laregion.fr
	3 - Soutenir l'accompagnement des stratégies de territoires intelligents et numériques	Feder.numerique@laregion.fr
1iii Investissements	1 - Soutenir les investissements dans les entreprises du Tourisme pour accompagner les transformations, l'innovation	Feder.entreprises@laregion.fr
	2 - Valoriser l'image destination Occitanie - Renforcer l'attractivité des entreprises et des territoires touristiques	Feder.tourisme@laregion.fr
	3 - Soutenir les entreprises en vue de leur développement, leur expansion et de l'accès à des nouveaux marchés	Feder.entreprises@laregion.fr
	4 - Développer l'offre d'accueil en immobilier collectif pour les entreprises (création, extension, requalification de pépinières, hôtels d'entreprises, tiers-lieux...)	Feder.immocollectif@laregion.fr

Questions/Réponses



Retour d'expérience : REACT EU

Ce système d'accompagnement préalable sur le dossier par l'intermédiaire des adresses génériques a été un vrai plus en termes de qualité de dépôt de projet et conformité aux attentes du programme.

Forts de cette expérience, nous vous recommandons de ne pas déposer directement sur le portail e-synergie mais de vous faire accompagner.

Compte tenu de la nécessité de sélectivité, est-il prévu de limiter par année les crédits programmés pour laisser des opportunités sur la 2ème partie du programme ?

Non, les projets pourront arriver au fil de l'eau et être instruits par les services de la Région au fur et à mesure.

Merci pour votre attention !

programmes.europeens@laregion.fr
www.europe-en-occitanie.eu